

## DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

### SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 14h30, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 24 août, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale (RDC du Restaurant) à Valdéries, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER.

**Objet :** Sollicitation de la mesure 19.1 du FEADER pour le soutien préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027  
**Référence :** Dbur 2022.8

Membres en exercice : 13  
Membres présents : 7  
Voix délibératives : 7

**Membres présents :** Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

**Membres excusés :** Jean-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU-OURLIAC, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :** Loris CARIOU, Dominique DECLERCQ PUYPE, Bernard FABRE, Julien FRAT, Michel REYNES,

Vu la délibération du Comité Syndical du 09 septembre 2020, qui donne délégation au bureau pour les demandes de financement, sur les dossiers du Syndicat, au titre des Fonds Européens, de l'Etat, de la Région et du Département, ou de tout autre organisme d'intérêt public,

Vu la convention signée entre le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (GAL), la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée (autorité de gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur) en date du 18 juillet 2016.

Vu l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 transmis par la Région le 23 juin 2022 aux structures porteuses des groupes d'action locale, retenues à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt.

Vu le formulaire de demande Leader au titre de l'opération « **Soutien préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027** »,

**Le Bureau, après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le contenu de l'opération « **Soutien préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027** » pour un montant prévisionnel de **20 500 €**
- **Approuve** le plan de financement suivant :
  - FEADER (Leader) : **12 300 €**
  - Région : **4 100 €**
  - Autofinancement : **4 100 €**
- **Sollicite** le concours du FEADER au titre du programme LEADER à hauteur de **12 300 €**,
- **Sollicite** le concours de la Région à hauteur de **4 100 €**,
- **Mandate** le Président pour signer les formulaires de demande d'aide et réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,  
Le Président, J-Luc ESPITALIER**

